

**ARR GEN 2024-94**

**Arrêté portant désignation du lauréat de concours de maîtrise d'œuvre**

**Construction du centre technique municipal de Castelmaurou**

Le Maire de Castelmaurou,

Vu les articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4, R2172-6 et R2122-6 du Code de la commande publique ;  
Vu la délibération du Conseil municipal D-2023-61 du 21 décembre 2023 approuvant le projet et autorisant le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal de Castelmaurou ;  
Vu l'arrêté 2024-28 arrêtant la composition du Jury dudit concours de maîtrise d'œuvre ;  
Vu l'arrêté 2024-41 portant désignation des équipes candidates admises par le Jury à concourir ;  
Considérant les travaux du Jury relatif à l'examen et au classement des prestations consignés au procès-verbal du 31 mai 2024.

**ARRETE**

Article 1 : L'équipe composée de TOCRAULT & DUPUY ARCHITECTES architecte mandataire/ APTETUDE INGENIERIE BET structure / SO.CO.NER BET fluides, thermique, qualité environnementale, performance énergétique, énergies renouvelables, SSI / G2 INGENIERIE VRD / SEPT économiste de la construction, OPC est désignée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal de Castelmaurou.

Article 2 : Une indemnité de 13 000 € HT prévue au règlement de concours et par délibération D-2023-61 du Conseil municipal en date du 21 décembre 2023 est accordée aux trois équipes qui ont présenté une esquisse. Les prestations remises par ces candidats sont considérées comme conformes aux dispositions du règlement du concours.

L'indemnité versée au lauréat sera considérée comme une avance sur honoraires dus au titre du marché à venir et sera déduite de ses honoraires ultérieurs.

L'indemnité sera versée par la commune directement au mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les candidats constitués en groupement feront leur affaire de la répartition de l'indemnité entre eux.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Castelmaurou, le 3 juin 2024

Le Maire

Diane ESQUERRE

